COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Le 21 janvier 2013.

ANTICOR, FLARE Network et la

Coordination des Opposants au Lyon Turin cosignent et portent un courrier au Premier Président de la Cour des Comptes.

Les signataires déposeront ce courrier ce lundi 21 janvier à 11 heures. Ils y informent la Cour des Comptes de ce qu'ils ont découvert dans les comptes annuels de la société LYON TURIN FERROVIAIRE SAS (LTF) et « qui pourrait être qualifié de pratiques douteuses et de comptes insincères. »

I/ Postes de travail, informatique, mobilier de bureau

« Le montant de l'investissement brut par personne est très largement supérieur en Italie qu'en France. » (3,67 fois) alors que l'Italie n'a procédé à aucun percement de galerie de reconnaissance.

II/ Reconnaissance et descenderies en Italie.

La galerie de VENAUS n'a jamais été creusée du fait de la forte opposition en Italie.

Pourtant, il existe des postes dans les bilans de LTF SAS qui comptabilisent des travaux affectés à cet ouvrage « virtuel » pour 10.322.413 € au poste « Immobilisations en cours de construction » et des « avances et acomptes versés sur immobilisations » pour 7.545.837 €.

III/ Le Directeur Général de la société LTF Monsieur Paolo COMASTRI

Monsieur Paolo COMASTRI, directeur général de la société Lyon Turin Ferroviaire SAS jusqu'en 2011, a été condamné, le 8 février 2011, à 8 mois de prison en première instance pour « turbativa d'asta », qui peut se traduire par « trucage d'appel d'offre » au sein de LTF SAS.

IV/ Des sociétés travaillant pour LTF

On trouve dans le rapport des Carabinieri du 19 décembre 2011 (page 604) un tableau récapitulatif des sociétés en contact avec la N'DRANGHETA qui y est qualifiée de criminelle, parmi lesquelles les sociétés Italcoge et Martina travaillant également pour LTF.

V/ Une utilisation singulière des deniers publics.

On découvre que la société LTF lance des appels d'offre pour « le support logistique aux forces de l'ordre présentes dans la zone de chantier ou dans les environs de la future galerie de reconnaissance dite de la "Maddalena", et celles présentes sur les zones de chantier pour la réalisation des sondages à réaliser dans le cadre du "Progetto Definitivo" de la nouvelle ligne ferroviaire Lyon –Turin. »

Montant du marché: 1.834.602 € non couvert par l'accord sur les marchés publics

VI/ Lancement de travaux du tunnel international

Les signataires informent également le Premier Président de la Cour des Comptes que la société LTF est en passe d'engager des travaux de creusement du tunnel international <u>en contrevenant aux</u> dispositions des accords franco-italiens des 29 janvier 2001 et 30 janvier 2012.

La prévision de coût de cet ouvrage semblant largement sous-évaluées au regard des suivis comptables et financiers de la Suisse pour le tunnel du Saint Gothard parfaitement comparable au projet de LTF.

Ils concluent leur courrier en indiquant : « Compte tenu de l'ensemble de ces éléments vous apprécierez l'opportunité de transmettre ou non ceux qui pourraient l'être au Procureur Général près la Cour des Comptes. »

Contact Presse: